

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°5

OBJET :

Modification du tableau des
effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30), Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH	Procuration à M. DAUX
M. DALOYAU	Procuration à M. ARNOULT
M. GALLIMIDI	Procuration à M. GUIRAUDET
M. CUSMANO	Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO	Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER	Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI	Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA	Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	
M. ESKENAZI	Procuration à M. ZUILI (à partir de 20h30)
M. BOUTRON	Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de
Sarcelles
le : - 1 JUIL. 2025

Publiée le : - 2 JUIL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 2 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°5

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2025,

Vu la vacance d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur le poste suscité,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 10 juin 2025.

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame DAUBELCOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE SOCIALE
1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

L'emploi créé, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, pourra être occupé par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Christian WISS
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

